

le 12 mars 1960.

L.35.0/L.35.1.- 1.

A la Division
des organisations internationales
du Département politique fédéral,
B e r n e .

Monsieur le Ministre,

Par lettres du 9 et du 26 février, vous avez bien voulu me remettre le programme de l'Aide suisse à l'étranger pour 1960 et le programme général de cette association pour les années 1961 à 1963. Vous me demandez mes observations.

J'ai pris connaissance de cette documentation avec d'autant plus d'attention que je me suis personnellement beaucoup intéressé aux oeuvres d'entr'aide, notamment lorsque je dirigeais les Organisations internationales. En ce qui concerne l'action de l'Aide suisse à l'Europe en Italie, je n'ai pas de remarques importantes à formuler sur l'affectation des montants attribués à ce pays. J'appelle cependant votre attention sur le fait qu'en Italie ce ne sont pas uniquement les besoins immédiats à soulager qui constituent le problème essentiel. Dans ce pays, les contrastes sont fortement marqués et il y a d'énormes différences entre les régions du Nord et celles du Sud. La Lombardie, par exemple, peut être considérée comme un des pays techniquement les plus avancés d'Europe, tandis que certaines contrées du "Mezzogiorno" appartiennent à la catégorie des pays sous-développés. Que le Gouvernement ne



- 2 -

puisse remédier utilement à cette situation, c'est un fait qui ne rentre pas dans le champ des présentes considérations. Le problème est d'ailleurs extrêmement compliqué, car, en Italie, il semble que les régions favorisées deviennent de plus en plus riches alors que celles qui sont naturellement déshéritées vont toujours en s'appauvrissant. Les autorités font de louables efforts, mais la situation générale du pays est obérée par l'existence de deux millions de chômeurs, ce qui ne facilite pas les opérations. Il ne faut pas oublier, en outre, que la présence d'un parti communiste extrêmement nombreux et cherchant à semer des obstacles sous les pas du Gouvernement ne facilite pas l'entente indispensable à toute oeuvre d'entr'aide.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir séparément avec les dirigeantes de l' "Unione nazionale per la lotta contro l'analfabetismo", d'une part, et avec Mlle Balmelli, Déléguée pour l'Italie de l'Aide suisse à l'Europe, d'autre part. Mes conversations avec ces personnes m'ont fait une bonne impression. Les dames qui président l'Union nationale pour la lutte contre l'analphabétisme ont compris que le problème du combat contre la misère en Italie doit être attaqué à la racine. C'est, en réalité, le manque d'instruction et d'éducation de larges secteurs de la population auquel il faut remédier. Au fond, les illettrés sont exposés à la misère non pas seulement parce qu'ils ne savent pas lire, mais parce qu'ils ne sont pas éduqués. C'est la raison pour laquelle l'Union attache un grand prix aux contacts qui avaient été établis entre certains membres du corps enseignant italien des régions du Sud et le canton du Tessin où les visites de maîtres avaient lieu. Il est clair que seule la Suisse, où l'italien est parlé, peut offrir à des maîtres d'écoles élémentaires du Sud de l'Italie le moyen de voir ce qu'est une école bien comprise. L'Italie a fait de sembla-

bles essais avec le Danemark où, naturellement, faute d'un langage commun, le résultat a été décevant. Je crois donc qu'il serait heureux que l'on puisse poursuivre cette entreprise qui avait été heureusement commencée et avait donné de bons résultats. C'est sur place que l'on peut en juger le mieux. Il semble que la succession pratique de la Délégation de l'Aide suisse à l'Europe sera confiée à Caritas qui procéderait à la répartition de l'aide de notre pays. Loin de moi l'idée de vouloir soulever une question confessionnelle, car je sais trop tout le bien que l'Eglise fait dans le monde. Cependant, dans un pays comme l'Italie, il est à prévoir que l'aide canalisée par Caritas sera distribuée par l'intermédiaire des religieux de différentes catégories et touchera surtout un public déterminé. Or, ce ne sont pas seulement les familles chrétiennes qui reçoivent déjà un enseignement qui ont besoin d'être secourues physiquement et moralement, ce sont plutôt les milieux où l'Eglise ne peut pénétrer et où ses bienfaits sont méconnus.

J'ai prié Mlle Balmelli, à l'issue de la conversation que nous eûmes ensemble de consigner les remarques qu'elle m'avait exposées dans un bref mémoire. Elle vient de me l'envoyer et je vous le sou mets sous ce pli. J'ajoute que Mlle Balmelli, dans la lettre d'envoi, me confirme que la décision de supprimer la Délégation de l'Aide suisse à partir de cette année a causé de l'inquiétude dans différents milieux italiens, à tel point que les associations italiennes intéressées ont suggéré la formation d'un petit groupe d'experts italiens et d'un groupe tessinois pour pouvoir poursuivre, dans la limite du possible, l'organisation des voyages d'études en Suisse, dans le cas, bien entendu, où l'Aide suisse à l'Europe renoncerait définitivement à s'occuper de cette tâche.

- 4 -

Je tiens à souligner, avant de terminer, qu'aussi bien les dirigeantes de l'Union nationale de la lutte contre l'analphabétisme que Mlle Balmelli ont été d'une parfaite objectivité dans les explications qu'elles m'ont fournies. Il ne s'agit nullement de questions personnelles; Mlle Balmelli me paraît animée d'un bon esprit. C'est pourquoi je regretterais la suppression de la Délégation de l'Aide suisse à l'Europe en Italie, où elle pourrait encore déployer une activité fort utile.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

sig. Zutter,

Annexe:

1 rapport mentionné.